

Réf : DCM/2021-56/5.3/30-06

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	29

Date de la convocation : 22-06-2021

Notifiée aux élus le : 24-06-2021

Date de l'affichage : 24-06-2021

OBJET :

INFORMATIONS DECISIONS DU MAIRE
PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

SÉANCE DU JEUDI 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le TRENTE JUIN À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMEJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Marielle NEPOTY, Gilles TRAULLET, Arnaud FOUREL, Patricia VANDER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Christian GROUL, Yves GRAS, Régis VIANET, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration : Michel AUSSANAIRE à Pierre MAUMEJEAN, Alain BAILLIEU à Christian GROUL, Jean-Claude BASCHIOU à Christian GROUL, Christine DUCHANGE à Michèle PALLARES, Maguelone CHAREYRE à Régis VIANET, Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR, Maryline POUGENC à Joachim RAMS, Cédric BONATO à Joachim RAMS

Absent non-représenté : Néant

Secrétaire de séance : Michèle PALLARES

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN

Conformément à la délégation de pouvoirs consentie par délibération du conseil municipal du 11 juin 2020, M. le Maire présente les décisions prises depuis la séance précédente, dans les modalités prévues par les textes. Il rappelle que cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote.

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- 2021/53 Renouvellement concession funéraire DUFRESNE
- 2021/54 Renouvellement concession funéraire RANCAN
- 2021/55 Renouvellement concession funéraire BOISSIER
- 2021/56 Renouvellement concession funéraire BARDELLA née AUILLANS
- 2021/57 Renouvellement concession funéraire AUBURTIN née LOUIS
- 2021/58 Renouvellement concession funéraire CROUZET
- 2021/59 Renouvellement concession funéraire ARTUS/RECH
- 2021/60 Renouvellement concession funéraire BOMPARD
- 2021/61 Renouvellement concession funéraire PAMPALONI
- 2021/62 Tarif 2021 - Occupation du Domaine Public
- 2021/63 Mise en conformité cinéma – autres lots
- 2021/64 Indemnité transactionnelle sinistre M. GIMENEZ
- 2021/65 Renouvellement concession funéraire RANCAN (*annule et remplace la 54*)
- 2021/66 Marché subséquent n°1 - CEREG
- 2021/67 Renouvellement concession funéraire GOUT

- 2021/68 Renouvellement concession funéraire JEANJACQU
- 2021/69 Renouvellement concession funéraire BONNEMA
- 2021/70 Renouvellement concession funéraire LOPEZ
- 2021/71 Renouvellement concession funéraire GROS
- 2021/72 Renouvellement concession funéraire BREZUN
- 2021/73 Marché régisseur
- 2021/74 Subvention Caf Fonds public et territoires – Maison France Service
- 2021/75 Rétrocession concession funéraire FERRAT 217/2
- 2021/76 Ouverture de ligne de trésorerie Banque Postale
- 2021/77 Convention d'occupation Manade GRÉ
- 2021/78 Parking 4 convention d'occupation terrain POGELLI
- 2021/79 Reprise concession cinéraire 10C BANCION
- 2021/80 Indemnité transactionnelle sinistre M. MERVIEL
- 2021/81 Réalisation d'emprunt 880 000 € entre la commune/Crédit Agricole
- 2021/82 Attribution marché du Gaz
- 2021/83 Renouvellement concession funéraire OLLIER
- 2021/84 Annule et remplace la décision n°81 – Emprunt 880 000 €
- 2021/85 Réalisation d'emprunt 128 000 € entre la commune/Crédit Agricole

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le 09/07/2021

ID : 030-213000037-20210709-DCM202156-DE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 09/07/2021

Le Président de séance,
Pierre MAUMEJEAN
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication